



**RELEVÉ DE DECISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mercredi 25 Novembre 2015, à 20H**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 18 novembre 2015.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, Mme DESPRES, M DERU (jusqu'à l'affaire n°3), Mme DAGUIER, M LE BORGNE, Mme MASSART, M FORGET, M BERTIER, Mme BRIEC-LAME.

ETAIENT EXCUSES : Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à M le MAIRE), M JOUNEAU (pouvoir à M HELLIO), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MASSART), M PINEAU (pouvoir à M SACHET), M PASINO (pouvoir à Mme DESRAME), M DERU (pouvoir à Mme DAGUIER à partir de l'affaire n°4), Mme PATRY (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M BRUNET (pouvoir à M BONENFANT), M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir à M FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)

ETAIT ABSENTE : Mme RIO

*
* *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Monsieur le Maire fait une déclaration suite aux attentats tragiques qui ont touché la France le 13 novembre dernier.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes.

Le relevé de décisions du 22 octobre 2015 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – CENTRE DES CONGRES DE DINAN – Compte-rendu d'activité du Groupe Variant

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le rapport d'activités de l'année 2014 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

La discussion à laquelle prirent part M le Maire, M BERTIER, M DERU, M FORGET et M BOBIGEAT figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – AFFAIRES CULTURELLES – Monuments historiques – Convention avec la Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de conclure une convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre du financement de la reconstruction et de la restauration du rempart.

La discussion à laquelle prirent part M le Maire, Mme PARIS, M BERTIER et M DERU figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°3 - AFFAIRES CULTURELLES – Travaux à la Chapelle Sainte-Catherine – Demande de subvention à la DRAC et à la Région Bretagne

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- **25 voix POUR** (M le MAIRE, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, M HELLIO, M LAGREE, M SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M BOBIGEAT, M BONENFANT, Mme DESPRES, M DERU, Mme DAGUIER, M LE BORGNE, Mme MASSART, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU (pouvoir à M le MAIRE), M JOUINEAU (pouvoir à M HELLIO), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MASSART), M PINEAU (pouvoir à M SACHET), M PASINO (pouvoir à Mme DESRAME), Mme PATRY (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M BRUNET (pouvoir à M BONENFANT))
- **et 7 ABSTENTIONS** (M FORGET, M BERTIER, Mme BRIEC-LAME, M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER), Mme MISSIR (pouvoir à M LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir à M FORGET), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME))

de solliciter une subvention de l'Etat, Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, à hauteur de 25% du montant des travaux HT, et de la Région Bretagne à hauteur de 30% du montant des travaux HT pour la réalisation des travaux à la Chapelle Ste Catherine.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, Mme PARIS, M LE MAIRE, M DERU, M LE BORGNE, M FORGET, M SACHET, MME GUILLEMOT, M LAGREE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 - AFFAIRES CULTURELLES – Villes d’Art et d’Histoire – Demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de solliciter une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, pour un montant de 12 000 euros dans le cadre du programme « Ville d'art et d'histoire » pour l'année 2016.

Affaire n°5 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d’un immeuble bâti 12 rue des Fontaines à Dinan

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) de décider la désaffectation d'usage de logement de fonction d'instituteurs ainsi que le déclassement du domaine public communal de la parcelle n° 529 p et du bâtiment édifié dessus ;
- 2) de vendre les biens cadastrés section AL n° 972 et n° 529 p, d'une contenance d'environ 907 m², situés 12 rue des Fontaines à Dinan, à M. Patrick VILLALON, au prix net vendeur de 175 000 €, aux conditions suivantes :
 - prix net vendeur de 175 000 €, tous les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
 - interdiction de vendre le bien d'une manière séparée pendant une durée de 15 ans ;
 - prise en charge par l'acquéreur de la réalisation d'une clôture de séparation entre les parcelles acquises et le périmètre de l'école ;
 - réalisation par l'acquéreur de places de stationnement sur la parcelle n° 972, suivant les indications du PLU ;
 - réalisation d'une voie de desserte du bâtiment, à partir de la rue des Fontaines, sur la parcelle n° 972.
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vendre en l'étude de Maîtres Le Voyer-Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°6 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « Hôtel Bazin de Jessey » sis 4, rue de l'horloge à Dinan.

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets concernant l'immeuble communal « l'hôtel Bazin de Jessey » situé 4, rue de l'horloge à Dinan, dans les conditions fixées et en retenant un prix de base de vente compris dans la marge des 10% de l'évaluation des Domaines, soit la somme de 500 000 € ;

- 2) de désigner ainsi les membres de la commission consultative, le Maire en étant le Président, qui sera appelée à donner un avis sur le classement des candidats :
 - pour la majorité : Mme PARIS, M LAGREE, M HELLIO, M BOBIGEAT
 - pour l'opposition : Mme MISSIR (titulaire), M FORGET (suppléant)

Affaire n°7 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Lancement d'une procédure d'appel à projets sur l'immeuble bâti « l'église anglicane » sis 2, rue Broussais à Dinan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver le principe du lancement d'un appel à projets concernant l'immeuble communal « l'église anglicane » situé 2, rue Broussais à Dinan dans les conditions fixées, le prix de vente de base étant fixé à 200 000 €;
- 2) de désigner ainsi les membres de la commission consultative, le Maire en étant le Président, qui sera appelée à donner un avis sur le classement des candidats :
 - pour la majorité : Mme PARIS, M LAGREE, M HELLIO, M BOBIGEAT
 - pour l'opposition : M FORGET (titulaire), Mme MISSIR (suppléante)

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M LE MAIRE, M LE BORGNE, M FORGET, MME BONNEFOND, M HELLIO, MME BRIEC-LAME et M LAGREE, pour ces deux affaires (n°6 et n°7), figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°8 - PERSONNEL COMMUNAL - Entretiens professionnels - Critères d'évaluation

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'évaluer désormais les agents, sur la base des 4 grands axes d'évaluation suivants :
 - les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
 - les compétences professionnelles et techniques ;
 - les qualités relationnelles ;
 - la capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- 2) de préciser que ces critères seront déclinés par types d'emplois et qu'ils s'appliqueront à tous les agents qui relèvent de ces emplois.

Affaire n°9 - PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un emploi de Directeur général adjoint

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de créer un poste de Directeur général adjoint de commune de 10 000 à 20 000 habitants, du 15 janvier au 31 mai 2016 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Affaire n°10 - ASSOCIATIONS - Emploi associatif local

Rapporteur : Maxime SACHET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite (Conseil Départemental, Ville de Dinan, *Comité de la Fête des Remparts*) pour le renouvellement de l'emploi associatif local du Comité de la Fête des Remparts, la participation financière de la ville, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016, s'élevant au maximum à 8 000 € par an.

Affaire n°11 - ENVIRONNEMENT – Développement durable - Conseiller en énergie partagée

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec Dinan Communauté pour la mise à disposition, à mi-temps, d'un poste de Conseiller en Energie Partagée (CEP), pour une durée de trois ans, aux conditions indiquées.

La discussion à laquelle prirent part M HELLIO, M le MAIRE, M FORGET et Mme BONNEFOND figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°12 – ENVIRONNEMENT – Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDE des Côtes d'Armor

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**

- 1) d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE 22 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M LE BORGNE, M LE MAIRE et M FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°13 – ECLAIRAGE PUBLIC – Remplacement de câble rue du général de Gaulle

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver les travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 36 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;
- 2) d'autoriser le versement au Syndicat d'énergie d'un fonds de concours au taux de 74,5% du montant définitif des travaux.

La discussion à laquelle prirent part M le MAIRE et M FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°14 – ECLAIRAGE PUBLIC – Rue de l'Ecole et rue de la Lainerie

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- 1) d'approuver les travaux d'éclairage public par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 24 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;
- 2) de verser au Syndicat un fonds de concours au taux de 74,5% du montant définitif des travaux.

La discussion à laquelle prirent part M le MAIRE et MME BRIEC-LAME figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°15 – ECLAIRAGE PUBLIC – Rue de l'Ecole et rue de la Lainerie

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

A) Pour l'éclairage public :

- 1) d'approuver le projet d'aménagement établi par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 12 000 € TTC et aux conditions définies dans la convention « *Travaux d'éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence* » ;

- 2) de verser au Syndicat un fonds de concours au taux de 62% du montant définitif des travaux, soit 8 940 € TTC.

B) Pour l'effacement du réseau téléphonique :

- 1) d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie pour un montant estimatif de 8 360,00€ TTC (génie civil 6 200 € TTC + câblage 2 160 € TTC), l'appel de fonds du SDE correspondant au cout réel des travaux ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec le SDE.

Affaire n°16 – CONSEIL DES SAGES - Composition

Rapporteur : Françoise DESPRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver la liste des 33 candidats proposés pour la composition du Conseil des sages.

M FORGET, M BERTIER, MME BRIEC-LAME, MME MISSIR (pouvoir à M LAGREE), MME LAISNE (pouvoir M FORGET), MME PAULANGE (pouvoir MME BRIEC-LAME), M GAUBERT (pouvoir à M BERTIER) **ne prenant pas part au vote.**

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, MME DESPRES, MME MASSART, MME GUILLEMOT, M FORGET, MME BRIEC-LAME, M LE BORGNE, MME BONNEFOND et M LE MAIRE figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

Question écrite / Motion Eau potable et assainissement

Rapporteur : M le MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'approuver la motion sur la gestion de l'eau présentée par Mr le Maire.

La discussion à laquelle prirent part M le MAIRE et M FORGET figurera en son entier au sein du procès-verbal de séance.

La séance est levée à 23h15.